

Contes et Légendes
Exposition de reliures de création
Paris, Mairie du 6ème
Janvier – février 2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Contes et légendes

« Il était une fois... ». Cette phrase que nous entendîmes si souvent au cours de notre enfance, surtout les plus âgés d'entre nous, résumerait presque à elle seule le thème de notre exposition. Mais il serait trop simple de s'y arrêter. L'ambiguïté réside dans la définition du conte et de la légende.

Le conte repose sur la tradition orale et c'est donc bien paradoxal de choisir ce thème pour une exposition de reliure d'art, laquelle habille et magnifie l'écrit.

Le conte a toujours été colporté. Sa voix est celle des voyageurs, des marins, des anciens. On rapporte des faits réels ou inventés, plus ou moins enjolivés, destinés à émerveiller, à distraire, à faire peur. La vraisemblance n'y a guère sa place et c'est bien ainsi. On a peur de l'ogre, on s'émerveille à la narration des aventures imaginaires sur des mers inconnues ou des contrées lointaines, on rit aux malheurs ou aux exploits des héros, on se réjouit de les voir bernier les tyrans. Narré, il peut être écrit pour ne pas se perdre mais il se fige. Chaque conteur laisse alors la voix à un récit immuable que la vie, a contrario, rendait mouvant, instable, d'autant plus inattendu et mystérieux.

Mais si l'écrit n'avait pas pris soin de le transcrire, le conte eut disparu, emporté par les changements sociétaux, la modernité, les médias de chaque époque.

La légende (du latin « ad legenda », « qui doit être lue ») est tout autre. Elle est écrite et donc lue voire déclamée. D'abord religieuse, elle devient, au fil des temps, un récit onirique, historique, poétique, le tout mêlé la plupart du temps. Partant de faits réels, la légende s'étoffe pour intégrer les mythes, contes et autres fables. On trouve souvent une dimension mystique au mythe alors que la légende s'appuie sur des faits réels ou supposés tels, sur un personnage dont l'histoire est enjolivée pour justement en faire tour à tour une légende ou un mythe...

Où se situe la frontière? La légende est protéiforme, chaque pays s'étant forgé la sienne, les temps ayant fondu les textes entre eux pour en faire une sorte d'épopée universelle.

Alors, mythe de Faust, légende d'Ulysse, « Brennu-Njálls saga » ou saga de Njall-le-brûlé, conte de « Schneewittchen » (dite Blanche-Neige), conte du Chat-Botté, de Sindbad le marin...

Devant nous, « Mille contes et une légende » à moins que cela ne soit l'inverse, lus ou contés pendant mille et une nuit par notre Shéhérazade préférée, mille auteurs inconnus, disparus dans les brumes du temps ou inscrits à jamais dans l'aventure humaine, Homère, Rutebeuf, Grimm, Perrault... Ceux-là ont laissé leur histoire sur le papier, en ont fait des livres, des « Contes et légendes ». Ce sera le thème de notre prochaine exposition de reliure d'art à laquelle je vous convie. Je sais votre talent. Vous saurez habiller avec excellence ces histoires éternelles qui ont bercé notre jeunesse et fascinent encore les adultes que nous sommes devenus.

Philippe Serrier,
Président de ARA France.

Œuvres admissibles

Le thème de l'exposition étant Contes et Légendes, seront acceptés tous les contes, légendes, fables, mythes (contenant des illustrations ou non).

Reliures de l'exposition

• Sont admissibles :

les reliures de création comportant un décor et respectant le format décrit ci-dessous et les coffrets à décor contenant un livre ou des gravures non nécessairement reliés.

• Ne sont pas admissibles :

les reliures inférieures au format 10x15cm

les reliures supérieures au format 30x40cm

les reliures et coffrets jansénistes (sans décor),

les reliures sur des livres blancs,

les reliures sur des BD, des albums photos ou des cartes postales

• Le choix de la structure, des techniques et des matériaux est entièrement libre.

• Les participants pourront présenter deux reliures, les organisateurs se réservant la possibilité d'en exposer une ou deux.

Participants

• Les relieurs professionnels et les relieurs amateurs de tous pays, membres d'ARA en 2025 et 2026.

Conditions de participation

• Être à jour de sa cotisation 2025 auprès de son association ARA nationale au moment de l'inscription et ré adhérer en janvier 2026.

• Tarifs Membre

Acquitter un droit de participation de 80€ ou 120€ (pour une ou deux reliure(s) présentée(s))

Intégrer les frais postaux à hauteur de 10€ par reliure pour la France et 15€ par reliure pour l'international si je choisis le retour postal de ma / mes reliure(s)

• Tarifs réduits pour les - de 26 ans

Acquitter un droit de participation de 40€ ou 60€ (pour une ou deux reliure(s) présentée(s))

Intégrer les frais postaux à hauteur de 10€ par reliure pour la France et 15€ par reliure pour l'international si je choisis le retour postal de ma / mes reliure(s)

Paiements

Les règlements devront être effectués

• De préférence par virement bancaire

• Société Générale | IBAN : FR76 30003 03090 00037290976 47 | BIC : SOGEFRPP

• Ou par chèque bancaire payable en France à l'ordre de ARA France à

Sophie Tallon, Trésorière de ARA France

7 rue de la Croisée Verte

78240 Chambourcy

Envois des documents

• Envoyer le formulaire d'inscription imprimable ou téléchargeable (avec la copie du reçu si virement) avant le **31 décembre 2024**

- de préférence par mail à tresorerie@ara-france.fr

- ou par courrier à Sophie Tallon, Trésorière de ARA France

7 rue de la Croisée Verte

78240 Chambourcy

• Envoyer la fiche descriptive imprimable ou téléchargeable (une par reliure) avant le **30 juin 2025** (délai nécessaire à la mise en page du catalogue et des cartels d'exposition)

- de préférence par mail à contact@ara-france.fr

- ou par courrier à Prisca Joubert, Vice-Présidente Secrétaire de ARA France

1 rue du Château d'eau

27100 Le Vaudreuil

Envoi des reliures

• Les reliures, accompagnées obligatoirement de leur fiche descriptive, devront être envoyées sous un emballage extrêmement résistant pouvant servir à la réexpédition.

• Ne pas utiliser d'enveloppe d'expédition, qu'elle soit matelassée ou à bulles. L'expérience a montré que leur niveau de protection pouvait s'avérer insuffisant.

• Ne pas envoyer les chemises, étuis et boîtes, sauf s'il s'agit de boîtes de protection pour le transport et le stockage.

• L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages subis pendant l'expédition des œuvres. Les dommages constatés à la réception seront signalés aux expéditeurs. Toute reliure abîmée ne sera pas exposée, si son état ne le permet pas.

- Vos reliures devront être envoyées par la Poste en Colissimo sans valeur déclarée

Aucun dépôt ou remise en main propre ne sera possible (sauf cas exceptionnel, contacter Prisca Joubert au 07 87 08 03 72).

Adresse d'expédition des reliures :
Prisca Joubert
Ateliers Saint-Cyr
28 rue Arthur Papavoine
27100 Le Vaudreuil

Date limite de réception : **15 août 2025** (aucune reliure ne sera acceptée passé ce délai)

Commission technique

- Une commission technique indépendante s'assurera de la qualité des reliures. Celles présentant des défauts d'exécution ne permettant pas leur exposition seront retournées à leurs expéditeurs. Les décisions de la commission seront sans appel.
- En cas de désistement, de non présentation ou de non exposition sur décision de la commission technique de sa/ses reliure(s), quelle qu'en soit la raison, le relieur ne pourra prétendre à aucun remboursement de son droit d'inscription.

Catalogue

- Un exemplaire du catalogue de l'exposition sera remis à tous les inscrits.

Assurance

- Les œuvres seront assurées dès leur arrivée à la Mairie du 6^e arrondissement de Paris, pendant la durée de l'exposition, par une assurance garantie tous risques sans franchise, selon la valeur d'assurance déclarée sur la fiche descriptive. En l'absence de valeur déclarée, la reliure sera assurée pour 200 euros.

Photographie et reproduction des reliures

- Sauf volonté contraire exprimée sur la fiche descriptive, les prêteurs s'engagent à autoriser la reproduction photographique et la publication de leurs œuvres dans le catalogue et sur tout support approprié pour la promotion de l'association et de l'exposition (Internet, presse, affichage, imprimés...).

Restitution des reliures

- Les œuvres seront restituées en main propre à la Mairie du 6^eème lors du démontage de l'exposition (à préciser). Elles ne seront réexpédiées en Colissimo qu'aux destinataires qui en auront fait la demande et versé les frais postaux.
- Les reliures non exposées, sur décision de la commission technique, seront restituées avant l'exposition dans les mêmes conditions,

Règlement

La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation sans réserve des présentes conditions de participation.

Les organisateurs de cet événement vous prient de respecter impérativement les dates butoir de vos envois et vous remercient ainsi de participer au bon déroulement de ce projet.

Si malheureusement les délais n'étaient pas respectés, les organisateurs se réservent le droit de ne pas faire figurer dans le catalogue les œuvres reçues hors délai après le 31 août 2025.